

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Convention de partenariat « UniverCités » - Dijon Métropole - Ville de Dijon - Université de Bourgogne - 2015-2017 - Avenant 6 pour une prolongation d'un an – Demandes de subventions**

L'Université de Bourgogne, ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et ses chercheurs placent Dijon au rang des métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en termes d'emplois, de création d'entreprises, de dynamisme et d'attractivité. Elle figure au classement de Shanghai depuis 2017 et figure parmi les 5% des établissements les mieux classés sur le plan mondial. Elle est un acteur majeur du développement éducatif, culturel et socio-économique du territoire de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon, avec ses 35 000 étudiants dont 31 150 dans la métropole, et ses 3 000 enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques. Par ses formations pluridisciplinaires, elle constitue un élément d'attractivité de la métropole et de la région. De ce fait, elle assure aux entreprises un vivier de personnels qualifiés et adaptés à leur besoin, et par ses activités de recherche et de transfert de technologie, elle leur offre des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation.

Dijon Métropole entend continuer à soutenir l'université, principalement sur ses grands projets structurants, qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et internationaux, des investisseurs et des dirigeants des entreprises du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, Dijon Métropole souhaite amplifier le rayonnement d'une université pluridisciplinaire avec une dimension nationale et internationale.

Pour conforter encore leurs relations, l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont décidé de conclure une convention cadre pluriannuelle à partir de 2023.

En attendant la signature de cette nouvelle convention, il est proposé de prolonger la convention actuelle, approuvée par le Conseil de Communauté le 8 octobre 2015, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et a été renouvelée depuis chaque année, pour une durée d'un an.

De cette prolongation d'un an découle le programme d'action ci-après.

1 Organisation de colloques et congrès - Demande de subvention

Dijon Métropole et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques organisés par l'Université et en lien avec le développement économique.

Par courrier du 1er mars 2022, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite une subvention d'un montant de **15 000 €** pour l'organisation de 10 évènements (voir annexe).

2 Campus Durable et Citoyen - Demande de subvention pour le programme de travail 2022

L'Université de Bourgogne a créé en 2010 son service « Campus durable et citoyen », afin de mettre en œuvre sa politique de développement durable. Elle est l'une des premières universités de France à se doter d'une stratégie en la matière.

Par courrier du 20 janvier 2022, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite une subvention de **7 000 €** pour l'organisation du programme de travail pour 2022 (voir annexe).

3 Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » - Demande de subvention pour le programme des actions 2022

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006, a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. La vigne et le vin n'étaient jusqu'en 2006 pas représentés dans les programmes de l'UNESCO : il était donc particulièrement important que cette chaire « Vin et Culture », unique au monde, s'installe en Bourgogne, lieu dont la diversité des terroirs et la richesse du patrimoine sont universellement reconnues en étant inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Climats du vignoble de Bourgogne depuis 2015 et

inhérentes au repas gastronomique des Français inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis 2010.

L'Université de Bourgogne est une des rares universités dans le monde à être propriétaire d'un vignoble AOC, qu'elle exploite dans la côte de Nuits-Saint-Georges. Elle s'est dotée d'une filière œnologie et de structures de formation et de recherche sur la vigne, le vin et leur patrimoine culturel.

Par courrier du 1^{er} mars 2022, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite une subvention de **25 000 €** sur un budget prévisionnel de 114 100 € (voir annexe) afin de financer les actions 2022.

4 Groupement d'Intérêt Public Bourgogne Vigne et Vin (GIP BVV) – Demande de subvention pour 2022

La convention constitutive du GIP BVV, délibérée en Conseil de Communauté du Grand Dijon le 12 février 2015, est inscrite dans la convention de partenariat « UniverCités » entre l'Université de Bourgogne, le Grand Dijon et la Ville de Dijon, délibérée le 8 octobre 2015 en Conseil de Communauté.

Le GIP BVV a pour mission de fédérer, et développer la recherche et la formation supérieure sur la vigne et le vin en Bourgogne. Il réunit les établissements de recherche et de formation supérieure (Université de Bourgogne, Institut Agro Dijon, BSB), les acteurs socio-économiques (BIVB, CRA BFC, CIVJ, Vitagora) et les collectivités (la Région, Dijon Métropole, le Grand Chalons, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud).

Par courrier du 8 avril 2022, le président du GIP BVV sollicite une subvention de **6 424 €** pour le fonctionnement 2022 sur un budget total de 128 480 € (voir annexe).

5 Mission Culture Scientifique (MCS) – Demande de subvention pour le programme d'actions 2022

Le développement de la culture scientifique sur le territoire de Dijon Métropole est l'un des objectifs inscrits dans la convention « UniverCités ».

Par courrier du 1^{er} mars 2022, le président de l'université de Bourgogne sollicite une subvention de **25 000 €** sur un budget de 56 000 € (voir annexe) pour financer le plan d'actions 2022.

6 Nouveau Master 2 IA Santé de l'Université de Bourgogne - Demande de subvention exceptionnelle

Cette nouvelle formation lancée à la rentrée 2021 est issue d'une initiative soutenue au titre du Technopole SANTENOV visant à créer une nouvelle filière de formations en Intelligence Artificielle en Santé afin d'anticiper et de répondre aux besoins en compétences des acteurs de la recherche, du soin et des entreprises de santé numérique. Cette formation est complétée par un DU IA Santé ouvert en 2020, et prochainement un Bachelor IA Santé porté par le CESI.

Par courrier du 3 juin 2021, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite une subvention exceptionnelle de **30 000 €** sur un budget de 65 000 € pour assurer dans de bonnes conditions cette 1^{ère} année 2021/2022 (voir annexe jointe).

7 Renouvellement du soutien financier à la chaire Smart City et gouvernance de la donnée de l'université de Bourgogne

La chaire « Smart City et gouvernance de la donnée » de l'Université de Bourgogne créée en 2019 s'appuie sur le projet OnDijon. Une convention triennale 2019-2021 a été signée le 11 mars 2019 par les partenaires de la chaire (Dijon Métropole, uB, Groupement OnDijon (Bouygues Energie et Services, Citelum, Suez), Keolis Dijon Mobilités, EDF BFC, et ENEDIS) pour 3 ans (2019, 2020, 2021). Le soutien de Dijon Métropole a été de 10 000 € par an, le groupement OnDijon 40 000 €/an, Keolis Dijon Mobilités 15 000 €/an, EDF BFC 15 000 €/an, et ENEDIS 15 000 €/an.

Il a été proposé aux partenaires de reconduire par avenant leur soutien financier jusqu'au 31 décembre 2025 à la même hauteur que les années précédentes sauf EDF BFC qui passe de 15 000 € à 3 500 €/an.

Par courrier du 24 mai 2022, le président de l'Université de Bourgogne sollicite **le renouvellement du soutien de Dijon Métropole à la chaire « Smart City et gouvernance de la donnée » pour les années 2022 à 2025, sachant que 2022 est une année blanche (pas de demande de subvention). Une subvention annuelle de 10 000 € sera demandée en 2023, 2024 et 2025.**

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat intervenant entre l'université de Bourgogne et Dijon Métropole ;
- **d'attribuer** une subvention de **15 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques et les congrès énoncés ci-dessus ;
- **d'attribuer** une subvention de **7 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme de travail du service Campus Durable et Citoyen énoncé ci-dessus ;
- **d'attribuer** une subvention de **25 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme d'actions de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » énoncé ci-dessus ;
- **d'attribuer** une subvention de **6 424 €** au GIP BVV afin de financer le programme d'actions énoncé ci-dessus ;
- **d'attribuer** une subvention de **25 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme d'actions de la Mission Culture Scientifique énoncé ci-dessus ;
- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de **30 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer le lancement du nouveau Mastère 2 en IA Santé ouvert en 2021 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant 2 à la convention de création de la chaire « Smart city et gouvernance de la donnée » de l'université de Bourgogne pour les années 2022 à 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ces dossiers ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)